

# LETTRE D'INFORMATION REFERENTE HANDICAP

ifCASS

Numéro : 7

Novembre 2022

## EMPLOI ET HANDICAP

### Point de situation :

Comme pour l'ensemble de la population active, le taux de chômage des personnes en situation de handicap a diminué. En cinq ans, le taux de chômage des personnes handicapées est passé de 19% (en 2017 et 9% tout public) à 13% (en 2022 et 8% tout public). Les embauches des personnes en situation de handicap ont augmenté de 26% en un an (2021/2022).

Mais l'emploi des personnes en situation de handicap reste une problématique contrastée.

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste presque deux fois plus élevé que dans la population active, elles sont encore près de 460 000 à la recherche d'un emploi. Le nombre de celles qui sont soumises à un chômage de longue durée ne cesse d'augmenter (+ 5% en 2021). Le taux d'embauche dans le secteur privé plafonne à 3.5% en équivalent temps plein. Loin du quota de 6% obligatoire.

L'objectif reste le plein emploi, thématique retenue comme fil rouge de la **semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées** (seeph) qui se déroule du 14 au 20 novembre 2022. L'ambition de la seeph est de mettre en visibilité les modes d'accompagnement innovants, les actions exemplaires sur les territoires, les engagements politiques des employeurs privés et publics pour permettre aux personnes en situation de handicap d'occuper la place qu'elles doivent avoir dans une société inclusive.

Plus d'informations : [www.semaine-emploi-handicap.com](http://www.semaine-emploi-handicap.com)

### Emploi et Handicap en 14 chiffres clés

*Les premiers signes d'une reconnaissance du handicap apparaissent à la fin du 19ème siècle avec les lois sur les accidents de travail. La 1ère guerre mondiale est une étape décisive. Les milliers de mutilés obligent les pouvoirs publics à intervenir. L'Etat providence de 1945 crée une assurance tous risques. A compter des années 70, l'insertion des personnes handicapées devient une obligation nationale. Depuis les années 2000, l'insertion fait place à l'inclusion.*

**1898** : Les premières lois sur les accidents du travail voient le jour. Elles rendent les employeurs responsables des accidents du travail et mettent à leur charge une assurance permettant une indemnisation.



Un dossier complet sur le thème de l'emploi des personnes en situation de handicap du Parisien Economie 31 mai 2022



**1921** : Création de la Fédération des Mutilés du Travail.

**1933** : La loterie nationale voit le jour par décret afin de venir en aide aux invalides de guerre, aux anciens combattants et aux victimes de calamités agricoles.

**1945** : La Sécurité Sociale est créée pour assurer l'ensemble des salariés contre les conséquences de maladies et d'accidents non liés au travail mais qui les privent de gains.

**1946** : Préambule de la Constitution de la République Française : « Toute être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

**1953** : Créations des comités départementaux d'orientation pour la reconnaissance de l'aptitude au travail ou la possibilité d'une rééducation professionnelle.

**1957** : Le terme de travailleur handicapé apparaît pour la première fois dans la loi sur le reclassement professionnel qui instaure également des priorités d'emploi.

**1975** : Texte de référence créant la politique publique sur le handicap. La loi du 30 juin 1975 définit 3 droits fondamentaux pour les personnes handicapées : le droit au travail, le droit à une garantie minimum de ressources et le droit à l'intégration scolaire et sociale.

**1987** : La loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés oblige les entreprises de plus de 20 salariés à un taux d'emploi de 6%. Elle permet la création de l'AGEFIPH.

**2005** : La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte une définition légale du Handicap.

**2006** : La nouvelle convention sur les droits des personnes handicapées est adoptée par l'ONU. Elle reprend les différentes lois relatives aux droits de l'homme et les transpose à la situation des personnes handicapées en matière de droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels.

**2018** : Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle engage la réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH). Elle oblige la désignation d'un référent handicap dans les entreprises.

**2020** : La réforme de l'OETH entre en vigueur. Toute les entreprises, y compris celles de moins de 20 salariés, déclarent désormais leur effort en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

## Actualités administratives et juridiques

### **Un accidenté handicapé reconnu définitivement inapte au travail indemnisé pour son exclusion sociale.**

Un salarié tétraplégique depuis un accident a obtenu, en plus de l'indemnisation habituelle, une compensation particulière pour la souffrance psychologique générée par son exclusion sociale. Jusqu'alors la justice n'indemnisait, au titre de *"l'incidence professionnelle"*, que les préjudices financiers avérés, constitués des pertes de salaires à venir et des pertes de chance de progression professionnelle. Mais non un préjudice moral. Dans cette nouvelle jurisprudence, les juges ont estimé que ce préjudice était lié à la dévalorisation sociale, voire l'inutilité sociale, ressentie par la victime du fait de son exclusion définitive du monde du travail.

*Cour de Cassation—Chambre criminelle—6 septembre 2022.*